

La fresque du Trafic Illégal des Espèces Sauvages



LOT 1:

Espèces Trafiquées

LOT 1

Rhinocéros noir

Diceros bicornis



©Bernard DUPONT, CC BY-SA 2.0



1

Éléphant d'Afrique

Loxodonta africana



Charles J. Sharp, CC BY-SA 4.0



Eléphant d'Afrique de Savane



2

Instructions de la fresque

Pour l'animateur / l'animatrice



Il vous faut un jeu de cartes par équipe de **3 à 8 personnes**, un grand poster blanc (2m x 1m), des crayons, une gomme, des feutres et du scotch



Le but du jeu est de **collaborer** pour disposer les cartes par ordre de cause à effet et de dessiner ces **liens** sous forme de flèches



Positionnez toutes les cartes d'un lot avant de passer au lot suivant



Les **3 phases** de l'atelier : Phase 1 pour **positionner** toutes les cartes; phase 2 pour **décorer** la fresque et phase 3 pour présenter le résultat et en **discuter**

LOT 1

Éléphant d'Afrique

Loxodonta africana

→ **Usage décoratif** : L'ivoire, issu des défenses, est très recherché pour fabriquer **sculptures, bijoux et objets décoratifs**.

→ **Usage alimentaire** : La chair est consommée comme **viande de brousse** dans les mêmes régions où les éléphants sont tués, notamment en Afrique centrale.

→ **Usages médicaux** : Leur peau est également exploitée en **médecine traditionnelle asiatique**, où elle est réputée pour ses propriétés anti-inflammatoires, cicatrisantes et protectrices. Les principaux pays sources se situent en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud-Est (pour les éléphants d'Asie), tandis que la demande concerne surtout l'Asie de l'Est et du Sud-Est.

LOT 1

Rhinocéros

Diceros bicornis

Le **rhinocéros** est principalement **braconné** pour sa **corne**: composée de kératine, elle est très convoitée sur le **marché noir** et utilisée en **Asie** pour des **croyances médicinales** et comme **symbole de richesse**.

→ **Usages médicaux traditionnels** : traitement de la fièvre, des convulsions, intoxications, voire le cancer (aucune base scientifique).

→ **Symbole de statut social et de richesse** : Dans les classes aisées (notamment au Vietnam), posséder ou offrir un objet en corne de rhinocéros est un signe de prestige. La corne est parfois sculptée (coupes, bijoux, objets décoratifs).

Le savais-tu ?

Le **prix de la corne** sur le marché noir peut atteindre jusqu'à **60 000 – 80 000 \$ le kg**, ce qui en fait **l'un des produits animaux les plus chers au monde** (parfois même plus que l'or !).

LOT 1

Pangolin terrestre du Cap

Smutsia temminckii



3

Calao à casque rond

Rhinoplax vigil



4

Chimpanzé commun

Pan troglodytes



5

Orang-outan de Bornéo

Pongo pygmaeus



6

Calao à casque rond

Rhinoplax vigil

Le **casque du Calao** (relief surplombant la tête) est **très recherché**. Cette structure cornée (nommée ivoire de calao), très **dure**, est **sculptée** et **polie**, donnant un **rendu proche de l'ivoire d'éléphant**.

→ **Usage décoratif**: Contrairement à la majorité des calaos, le casque du Calao est plein, et non creux. Elle est très recherchée sur le marché asiatique de la sculpture de luxe (bijoux, statuettes, pipes, ornements).

→ **Vente illégale de trophées**: La tête et le casque sont aussi vendus comme trophées de chasse ou symboles de prestige. Dans certaines régions, la tête empaillée du calao est considérée comme un porte-bonheur.

Ce marché s'est développé après la hausse du contrôle sur l'ivoire d'éléphant, ce qui a détourné la demande vers l'ivoire de Calao.

LOT 1

Orang-outan de Bornéo

Pongo pygmaeus

Symboles de la déforestation et du **trafic**, il reste environ **100 000 orang-outans de Bornéo**, et **moins de 14 000 de Sumatra**. Le trafic touche souvent l'espèce la plus "disponible" : **les plus trafiqués** sont les **orang-outans de Bornéo**, **les plus menacés** sont ceux de **Sumatra**.

→ **Commerce d'animaux de compagnie exotiques** : Les bébés orang-outans sont arrachés à leur mère (souvent tuée) pour être vendus illégalement comme animaux de compagnie. Ils finissent souvent dans des maisons de particuliers aisés ou des zoos privés qui ne détiennent aucune autorisation.

→ **Destruction de leur habitat naturel** : Le braconnage s'accompagne d'une destruction massive de leur environnement (déforestation liée à l'huile de palme, au bois tropical, aux mines) et d'un important trafic forestier.

Un bébé Orang-outan peut se vendre jusqu'à 5 000 \$ sur le marché noir.

LOT 1

Pangolin terrestre

Smutsia temminckii

Il est considéré comme **l'animal le plus braconné au monde**. En cause, ses **écailles** qui sont très prisées en **médecine traditionnelle asiatique**, mais aussi sa **viande**, consommée comme un **mets de luxe** dans certains cercles aisés en **Chine** ou dans d'autres pays d'Asie du Sud-Est.

→ **Usages médicaux** : dans la pharmacopée traditionnelle, la poudre d'écailles est censée : stimuler la lactation, traiter l'asthme, les rhumatismes, les infections cutanées, "purifier le sang" ou chasser les mauvais esprits.

→ **Viande** : servir du pangolin dans un banquet est perçu comme signe de richesse et de prestige. En Afrique centrale, la viande de pangolin est aussi consommée comme viande de brousse.

Le savais-tu ?

Les écailles sont revendues jusqu'à 3 000 \$/kg sur le marché noir.

LOT 1

Chimpanzé commun

Pan troglodytes

Le chimpanzé est victime d'un trafic multiforme.

→ **Usage alimentaire** : Sa chair est vendue comme **viande de brousse** sur les marchés locaux d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, et exportée illégalement vers l'Europe.

→ **Usage domestique** : Les jeunes individus sont capturés pour être utilisés comme **animaux de compagnie**, pour des **spectacles** ou pour alimenter la mode des **selfies avec animaux sauvages**.

→ **Usage culturel** : Certaines parties du corps, comme les mains ou les crânes, sont recherchées en guise d'amulettes ou objets spirituels.

Les pays de source incluent la RDC, le Cameroun, ou la Guinée, tandis que les pays demandeurs concernent le Moyen-Orient, l'Asie du Sud et parfois les États-Unis ou l'Europe.

LOT 1

Macaque de Barbarie

Macaca sylvanus



7

Tortue étoilée d'Inde

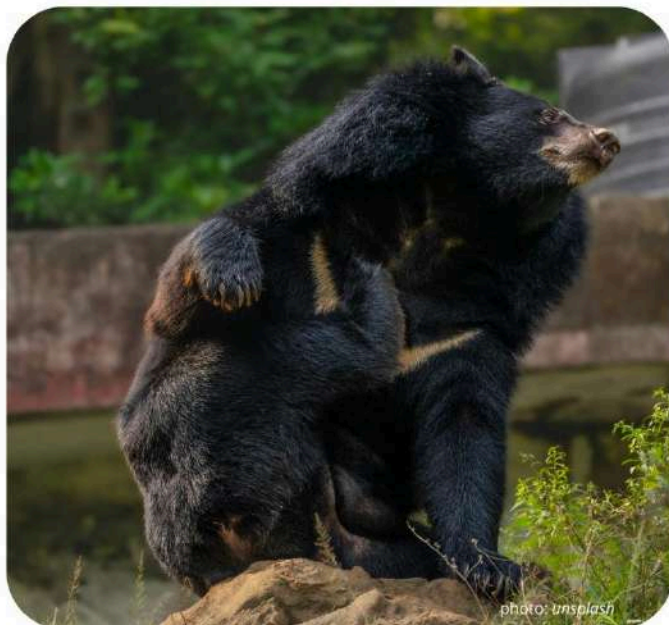
Geochelone elegans



8

Ours noir d'Asie

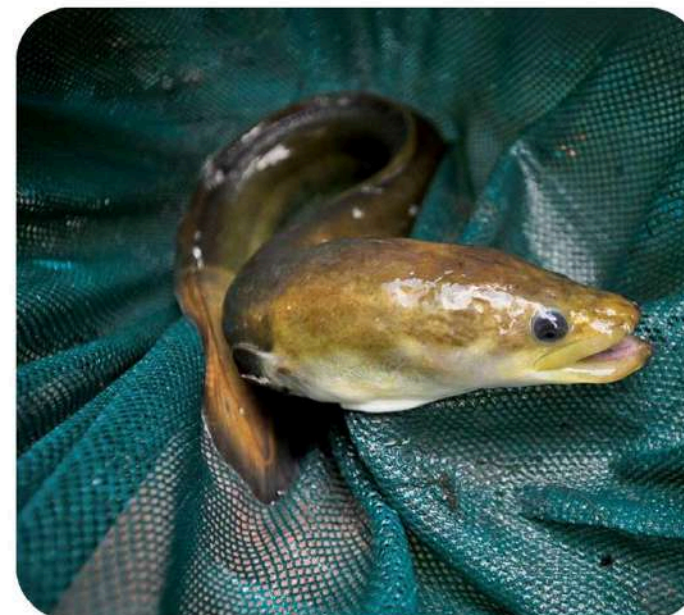
Ursus thibetanus



9

Anguille d'Europe

Anguilla anguilla



10

Tortue étoilée d'Inde

Geochelone elegans

Les **tortues terrestres** sont victimes d'un **trafic illégal important** dans le **commerce des animaux de compagnie**.

→ **Demande élevée comme animaux de compagnie** : Certaines espèces de tortues terrestres sont très prisées. Leur **taille modérée**, le fait qu'elles semblent « **calmes** » et « **solitaires** » en font des candidates attirantes pour certains particuliers.

Le **commerce illégal** tire parti du fait que **les tortues peuvent être capturées dans la nature**, souvent en grand nombre, puis exportées vers des marchés de l'Asie du Sud-Est, de l'Europe, etc. Par exemple, la **tortue étoilée** est considérée comme la tortue la plus trafiquée. Des **dizaines de milliers d'individus** sont capturés dans la nature chaque année, principalement en Inde, Pakistan et Sri Lanka, puis transportée vers l'Asie du Sud-Est (Chine, Thaïlande, Hong Kong).

Un trafic très lucratif : une seule saisie peut compter plus de 1 000 tortues.

LOT 1

Anguille d'Europe

Anguilla anguilla

L'**anguille européenne** est **braconnée** principalement pour ses **civelles** (jeunes anguilles), très recherchées à l'international, notamment en **Asie**.

→ **Usage alimentaire**: L'anguille est un mets très recherché en Asie. L'exportation des civelles européennes (venant en particulier de France) vers l'Asie permet d'alimenter des élevages ou des filières de consommation.

Il s'agit d'un poisson souvent saisi en France car il prolifère dans certaines régions (ils sont capturés sur toute la façade atlantique du Portugal à la Belgique).

Le savais-tu ?

Un **kg** de jeunes anguilles peut atteindre **4000 euros** sur le marché asiatique.

LOT 1

Macaque de Barbarie

Macaca sylvanus

Les **petits primates** comme les **macaques** et les **babouins** sont des **populations peu menacées**, mais **extrêmement trafiquées**.

→ **Usage alimentaire** : Leur chair est vendue comme **viande de brousse** sur les marchés locaux d'Afrique Centrale et d'Afrique de l'Ouest, et exportée illégalement vers l'Europe.

→ **Usage domestique** : Les jeunes individus sont capturés pour être utilisés comme animaux de compagnie, pour des spectacles ou pour alimenter la mode des selfies avec animaux sauvages. Ils finissent souvent dans des maisons de particuliers aisés ou des zoos privés qui ne détiennent aucune autorisation.

→ **Expérimentation scientifique** : Ces singes sont utilisés comme cobayes des laboratoires d'expérimentation scientifique.

La station de primatologie de Rousset (CNRS), en France, étend en 2025 sa capacité de 600 à 2000 singes ! Elle héberge le Babouin olive (*Papio anubis*), Babouin de guinée (*Papio papio*), le Macaque rhésus (*Macaca mulatta*) et le marmouset (*Callithrix jacchus*).

LOT 1

Ours noir d'Asie

Ursus thibetanus

Le **braconnage de l'ours noir d'Asie** (aussi nommé "à collier") est fortement **motivé par la demande de parties du corps de l'ours** : sa vésicule biliaire (et la bile), sa peau, ses griffes (...).

→ **Le lucratif marché de la bile** : dans certaines communautés en Inde, la vésicule biliaire de l'ours est considérée comme ayant des **valeurs médicinales** en particulier contre le paludisme, la diarrhée, les maux d'estomac. La bile est également utilisée dans la médecine traditionnelle asiatique pour traiter les infections du foie ou de la vésicule biliaire par exemple. **Les fermes d'extraction de la bile** existent et exploitent des ours capturés ou élevés en captivité, le plus souvent dans d'atroces conditions.

→ **Vente d'autres éléments** : les griffes et les dents peuvent servir comme talismans ou objets symboliques tandis que la peau, les griffes ou le crâne sont souvent utilisés comme trophées.

LOT 1

Tigre du Bengale

Panthera tigris tigris



11

Léopard

Panthera pardus



12

Crocodile du Nil

Crocodylus niloticus



13

Axolotl

Ambystoma mexicanum



14

Léopard

Panthera pardus

*Le léopard est braconné pour sa **peau**, ses **os**, ses **dents**, ses **griffes** et parfois sa **chair**.*

→ **Usage de luxe** : Sa **peau** est utilisée comme **tapis**, **décoration** ou **tenu**e de **cérémonie**, dans certaines communautés d'Afrique australe.

→ **Usages médicaux** : Les **dents**, **griffes** et **os** sont employés en **médecine traditionnelle**, où ils sont réputés donner force, protection et résistance physique.

→ **Usage domestique** : Le léopard peut également être **capturé vivant** pour être détenu comme animal exotique.

Les pays sources se situent principalement en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, tandis que la demande provient surtout de la Chine, du Vietnam et parfois des marchés de luxe internationaux.

LOT 1

Tigre du Bengale

Panthera tigris tigris

Le tigre est l'une des espèces les plus trafiquées au monde, principalement pour le prestige associé à ses produits et pour ses usages médicaux

→ **Usage de luxe** : ses **peaux**, **dents** et **griffes** sont utilisées comme objets de luxe ou symboles de pouvoir, et son **corps naturalisé** est considéré comme un signe de richesse.

→ **Usages médicaux** : ses **os**, **griffes** et **dents** sont transformés en poudre, baumes ou vin d'os, censés renforcer les articulations, soulager les douleurs, améliorer la virilité et accroître l'énergie vitale.

Le trafic provient à la fois des populations sauvages (Inde, Népal, Russie) et d'élevages illégaux en Chine, au Laos ou au Vietnam. Les principaux pays demandeurs sont la Chine, le Vietnam, la Thaïlande et, de plus en plus, des réseaux mondiaux opérant en ligne.

LOT 1

Axolotl

Ambystoma mexicanum

*Les amphibiens, et en particulier l'**Axolotl**, sont principalement braconnés pour le commerce d'animaux de compagnie exotiques.*

→ **Usage domestique** : Leur **apparence « mignonne »** et leur **diversité de couleurs** en font des espèces très recherchées par les collectionneurs. Cela entraîne une **surconsommation** et parfois de la **maltraitance** lorsque leurs besoins spécifiques (température, qualité de l'eau, alimentation) ne sont pas respectés.

→ **Usages médicaux** : L'Axolotl possède en outre des usages médicaux traditionnels anciens, en tant que remède contre les maladies respiratoires ou comme stimulant général.

*Les pays d'importations se situent un **Amérique du Sud** (notamment au Mexique), tandis que les **demandeurs** sont les **États-Unis**, l'**Europe** et le **Japon**.*

LOT 1

Crocodile du Nil

Crocodylus niloticus

*Les crocodiles sont ciblés pour leur **peau**, leur **chair**, leurs **œufs** et certaines utilisations médicales.*

→ **Usage de luxe** : La **peau** est l'un des produits les plus prisés, car elle alimente la maroquinerie de luxe (Europe, États-Unis, Japon...).

→ **Usage alimentaire** : La **chair** et les **œufs** sont consommés localement ou exportés, souvent depuis l'Afrique, l'Asie et l'Australie.

→ **Usages médicaux** : La **graisse** et la **peau** de crocodile sont utilisées pour soigner les brûlures, favoriser la cicatrisation ou traiter les infections respiratoires.

Le savais-tu ?

Ce trafic provient autant de populations sauvages braconnées que d'élevages intensifs, avec une demande particulièrement concentrée dans l'hémisphère Nord.

LOT 1

Chardonneret élégant

Carduelis carduelis



15

Totoaba

Totoaba macdonaldi



16

Loutre d'Asie

Aonyx cinereus



17

Ecureuils volants

Petaurus breviceps



18

Totoaba

Totoaba macdonaldi

Le Totoaba est un grand poisson endémique du Golfe de la Californie. Le braconnage du Totoaba est contrôlé par des réseaux criminels très organisés !

→ **Usages médicinaux** : la vessie du Totoaba, appelée « maw », est vendue à des prix extrêmement élevés en Chine, où elle est utilisée en médecine traditionnelle pour ses prétendues propriétés régénératrices, stimulantes, anti-âge et fortifiantes.

Le saviez-vous ? :

Le Vaquita est une victime secondaire du trafic du Totoaba ! : il meurt en s'emmêlant dans les filets maillants destinés à capturer le Totoaba. L'histoire du vaquita illustre un cas où une espèce disparaît non pas pour ses propres produits, mais en raison d'un trafic parallèle hautement lucratif, qui entraîne des captures accidentelles massives.

LOT 1

Écureuils volants

Petaurus breviceps

*Les **sugar gliders** et autres **écureuils volants** sont recherchés pour répondre au marché mondial des Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC).*

→ **Usage domestique** : Leur apparence "mignonne", leur petite taille et leur capacité à planer en font des animaux très recherchés, malgré des besoins écologiques complexes, difficiles à satisfaire en captivité dont un rythme nocturne incompatible avec la vie humaine.

Cette tendance a explosé au Japon, en Thaïlande et en Indonésie. Pour répondre à la demande, des **élevages intensifs** se développent, souvent **sans contrôle sanitaire ni bien-être animal**. Certains individus proviennent directement du milieu naturel, alimentant le déclin de populations déjà fragilisées.

LOT 1

Chardonneret élégant

Carduelis carduelis

*Le Chardonneret élégant est l'un des oiseaux les plus braconnés en Europe et en **Afrique du Nord**, principalement pour le **commerce d'animaux de compagnie** et la tradition des **concours de chant**.*

→ **Usage domestique** : Le chardonneret est recherché pour la **beauté de son plumage** et la **pureté de son chant** ; les concours permettent de revendre certains individus à des prix très élevés. Ce trafic entraîne un **effondrement local** des populations, une **mortalité élevée** lors du transport et un **risque sanitaire important** (maladies aviaires).

Contrairement à d'autres espèces, il n'est pas recherché pour des usages médicinaux, mais pour des usages culturels, esthétiques et de divertissement.

LOT 1

Loutre d'Asie

Aonyx cinereus

*Les **loutres**, en particulier la **loutre naine d'Asie**, sont fortement **touchées par un trafic centré sur le commerce d'animaux vivants**.*

→ **Usage domestique** : Elles sont capturées pour alimenter à la fois le **marché des Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC)** et les "**cafés à loutres**", très populaires au Japon et dans plusieurs pays d'Asie du Sud-Est, où les clients peuvent les manipuler, caresser ou nourrir.

Ce commerce est fortement amplifié par les **réseaux sociaux**, qui diffusent des images de loutres présentées comme des animaux "mignons", dociles et faciles à apprivoiser, créant une demande croissante pour de très jeunes individus. Pour répondre à cette demande, des **élevages intensifs** et **non réglementés** se multiplient, souvent **au détriment du bien-être animal** et de la conservation des populations sauvages.

LOT 1

Espèces végétales



19

Insectes



20



LOT 2 :
Les Moyens de Lutte contre le
Trafic

Le Consortium international de
lutte contre la criminalité liée aux
espèces sauvages (ICCWC)



LOT 2

*Le trafic d'insectes, vivants ou morts, est un **marché discret mais très actif**, facilité par la petite taille des spécimens qui circulent facilement par colis.*

→ **Usage de collection** : **Papillons rares, scarabées rhinocéros ou lucanes géants** sont recherchés pour des **collections scientifiques, décoratives ou privées**. Certains spécimens atteignent plusieurs milliers de dollars, surtout lorsqu'ils sont parfaits et colorés, ce qui encourage un braconnage intensif dans les zones tropicales.

→ **Usage domestique** : **Phsmes, mantes orchidées ou coléoptères** vivants sont vendus **comme animaux de compagnie** originaux. Leur capture dans la nature met en danger des populations déjà très localisées.

De nombreux insectes ont une aire de répartition minuscule — une seule colline, vallée ou île — si bien que quelques collectes suffisent à les menacer. Leur disparition perturbe fortement les écosystèmes, car ils jouent un rôle clé dans la pollinisation, la décomposition ou la prédation.

LOT 1

→ **Usage domestique** : Les particuliers recherchent des **plantes graphiques ou esthétiques** pour distinguer leur intérieur ou leurs jardins. Les **collectionneurs** privés ciblent notamment des variétés extrêmement rares — orchidées endémiques, succulentes désertiques, plantes carnivores — ce qui entraîne un braconnage systématique dans des zones naturelles déjà fragiles. Les **graines**, faciles à dissimuler et à expédier, sont **massivement trafiquées** : leur petite taille rend leur contrebande particulièrement difficile à détecter.

→ **Usage médicinaux** : certaines plantes sont recherchées pour leurs vertus médicinales prétendues ou pour des usages traditionnels.

*En plus d'un **déclin accéléré** des populations naturelles, l'importation non contrôlée peut introduire **parasites, champignons ou maladies végétales** inédites dans les pays de destination, voire créer des **espèces exotiques envahissantes** (qui perturbent sols, espèces locales et modifient les cycles des écosystèmes). La collecte "souvenir" par les touristes accentue encore la pression. **Protégeons notre environnement !***

LOT 1

Le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC)

À partir de 2010, un consortium international dédié à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages a été créé.

L'**ICCWC** regroupe **5** grandes organisations intergouvernementales : la **convention sur le commerce international des espèces menacées** (CITES, cf. lot 3), **INTERPOL**, l'**Organisation mondiale des douanes** (OMD), l'**Office des Nations unies contre la drogue et le crime** (ONUDC), et la **Banque mondiale**.

Ce partenariat vise à coordonner les efforts de **surveillance, d'enquête** et de **sanction** à l'**échelle mondiale**, car le trafic d'espèces sauvages est aujourd'hui la **4ème forme de criminalité organisée transnationale la plus lucrative**, après le trafic de drogues, d'armes, et d'êtres humains.

L'ICCWC offre des formations pour les policiers, douaniers, procureurs et magistrats, a développé des outils pour lutter contre le trafic, et soutien des opérations d'ampleur telle que Thunder (Cf. carte Interpol, Lot 2).

LOT 2

LOT 2

Transport aérien



Les douaniers saisissent de la viande de brousse dans une valise à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle
© Comité français de l'UICN

Le Jane Goodall Institute (JGI)



Jane Goodall Institute
France

2



3

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)



4

L'Office français de la biodiversité (OFB)



5

Le Jane Goodall Institute (JGI)

Fondé en 1977 par le Dr. Jane Goodall, le Jane Goodall Institute a des bureaux dans 30 pays, qui agissent - entre autres - pour la protection des chimpanzés et de leurs habitats.

Son approche holistique relie le **bien-être des animaux, des humains et de l'environnement**, en soutenant la coexistence pacifique entre les communautés locales et la faune sauvage.

L'Institut utilise **3 moyens d'action** pour lutter contre le trafic : 1) dialoguer avec les communautés locales pour sensibiliser sur l'importance de la protection des grands singes, offrir des ressources alternatives, 2) protéger et soigner les chimpanzés sauvés, et 3) travailler avec les autorités locales pour mettre fin au trafic.

Dans le cadre de la lutte contre le trafic, l'Institut a notamment développé pour les douanes et les autorités - en partenariat avec l'**Ifaw** et le **Jakarta Animal Aid Network** - un **programme d'apprentissage à la manipulation d'animaux vivants issus du trafic d'espèces sauvages**

LOT 2

L'Office français de la biodiversité (OFB)

*L'Office français de la biodiversité est un acteur central de la lutte contre le trafic d'espèces sauvages en France. Près de 1800 inspecteur.ice.s de l'environnement disposent de **pouvoirs de police** pour **contrôler, enquêter et sanctionner** les infractions liées aux espèces protégées.*

L'**OFB** est l'autorité chargée de l'application de la **Convention de Washington (CITES)** en France (Voir lot 3) : délivrance de permis, contrôles de détention, saisies d'animaux ou de produits illégaux. Il travaille en lien étroit avec les **douanes**, la **gendarmerie**, la **police** et les **autorités judiciaires**.

Au-delà des contrôles, l'OFB joue aussi un rôle de **prévention** et de **sensibilisation**, pour **réduire la demande** et mieux **protéger la biodiversité**.

LOT 2

Transport aérien

Les aéroports européens sont des points clés du trafic illégal d'espèces sauvages. En France, les aéroports parisiens, notamment Orly et Charles-de-Gaulle, sont utilisés pour le transport de produits interdits, souvent dissimulés dans les bagages de passagers.

La **viande de brousse** (issue de pangolins, primates, antilopes...) représente une part importante de ce trafic. Chaque année, les douanes françaises saisissent **plusieurs dizaines de tonnes** de produits issus d'espèces sauvages, dont une grande quantité de viande de brousse. Ces saisies ne représenteraient qu'une fraction du trafic réel (10% selon les estimations de l'**UICN** en 2021). Au delà de la viande, on trouve aussi beaucoup d'animaux utilisés comme trophées ou accessoires.

Les compagnies aériennes, comme Air France, interdisent strictement le transport d'espèces protégées et collaborent avec les autorités pour tenter de sensibiliser et réduire le trafic. Cependant, le volume de passagers et de bagages rend les contrôles complexes, faisant du **transport aérien** un **vecteur majeur du commerce illégal**.

LOT 2

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)

*Créée en 1948, l'**UICN** réunit gouvernements, scientifiques et ONG pour préserver la biodiversité à l'échelle mondiale. Elle évalue l'état de conservation de plus de 150 000 espèces via sa **Liste rouge**, une référence internationale sur les **espèces menacées**.*

L'UICN œuvre aussi à l'**élaboration des politiques environnementales**, au **renforcement des cadres juridiques** contre le trafic d'espèces, et à la **restauration des écosystèmes**. Son travail guide les décisions des États, des entreprises et des citoyens pour mieux protéger le Vivant.

L'UICN apporte son expertise scientifique et collabore avec de nombreux acteurs pour lutter contre le trafic.

LOT 2

Organisation centrale de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP)



6

INTERPOL et la lutte internationale

Opération THUNDER 2025

Animaux vivants saisis



Oiseaux
6 160



Tortues
2 040



Reptiles
1 150



Primates
208



Pangolins
46



Grand félins/
autres félins
10



Autres espèces
sauvages
19 415



4 640 saisies
134 pays
1 100 suspects identifiés

L'opération THUNDER d'INTERPOL

7

Les sanctuaires : Tchimpounga, Chimp Eden



© Fernando Turmo - Libération de Wounda en présence du Dr. Jane Goodall et de Rebecca Atencia, Dre vétérinaire, directrice de Tchimpounga

8

Grands standards internationaux pour les sanctuaires



9

INTERPOL et la lutte internationale

Le trafic illégal d'espèces sauvages est un crime organisé global. INTERPOL coordonne les forces de police de nombreux pays pour lutter contre ces réseaux internationaux.

Lors de l'**opération Thunder** (décembre 2025), menée dans **134 pays**, les autorités ont saisi près de **30 000 animaux vivants** (oiseaux, reptiles, primates, etc.) et identifié plus de **1 100 suspects impliqués** dans le commerce illégal.

INTERPOL **relie les enquêtes nationales, partage les informations et aide au démantèlement des réseaux criminels** qui opèrent entre plusieurs continents.

LOT 2

OCLAESP

*Placée sous l'autorité du Directeur Général de la Gendarmerie Nationale (DGGN), l'OCLAESP (Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique) est une **unité de police judiciaire interministérielle à compétence nationale**, créée en 2004.*

→ Elle est spécialisée dans les **enquêtes complexes** liées aux atteintes graves à **l'environnement**, à la **santé publique** et aux **animaux**.

→ En **collaboration avec l'OFB**, l'OCLAESP mène notamment des **investigations** sur les trafics d'espèces protégées et les réseaux criminels organisés.

LOT 2

Grands standards internationaux pour les sanctuaires

*Les **véritables sanctuaires** pour animaux sauvages doivent respecter des **normes internationales** de bien-être, fondées sur les **besoins biologiques** et **comportementaux propres** à chaque espèce.*

Ces exigences garantissent la transparence et permettent de distinguer un vrai sanctuaire d'un lieu **utilisant ce terme de façon abusive**. Les standards internationaux sont essentiels pour éviter que le trafic ne se cache derrière une façade de protection.

Le mot « sanctuaire » est parfois détourné : Vantara (Inde), présenté comme le plus grand sanctuaire au monde, est accusé d'importer illégalement des milliers d'espèces menacées.

LOT 2

Les Sanctuaires : Tchimpounga, Chimp Eden

*Les **sanctuaires**, comme **Tchimpounga** (République du Congo) et **Chimp Eden** (Afrique du Sud) accueillent des **chimpanzés victimes du trafic, du braconnage, de la captivité illégale** ou de la **perte de leur habitat**.*

Bien souvent, **ces primates ne peuvent pas être relâchés**, car ils ont été **trop marqués par l'Homme** (on parle "**d'imprégnation**"), ou n'ont **jamais appris à survivre seuls**. Les sanctuaires leur offrent alors un **espace sécurisé et adapté**, une **vie sociale** avec leurs congénères, des **soins vétérinaires** spécialisés, des **enrichissements** permettant l'**expression de comportements naturels**. C'est la **population locale** qui travaille dans ces sanctuaires.

Un sanctuaire n'est ni un zoo, ni un lieu de spectacle : le bien-être de l'animal passe avant le divertissement humain.

LOT 2

Les éco-gardes & rangers



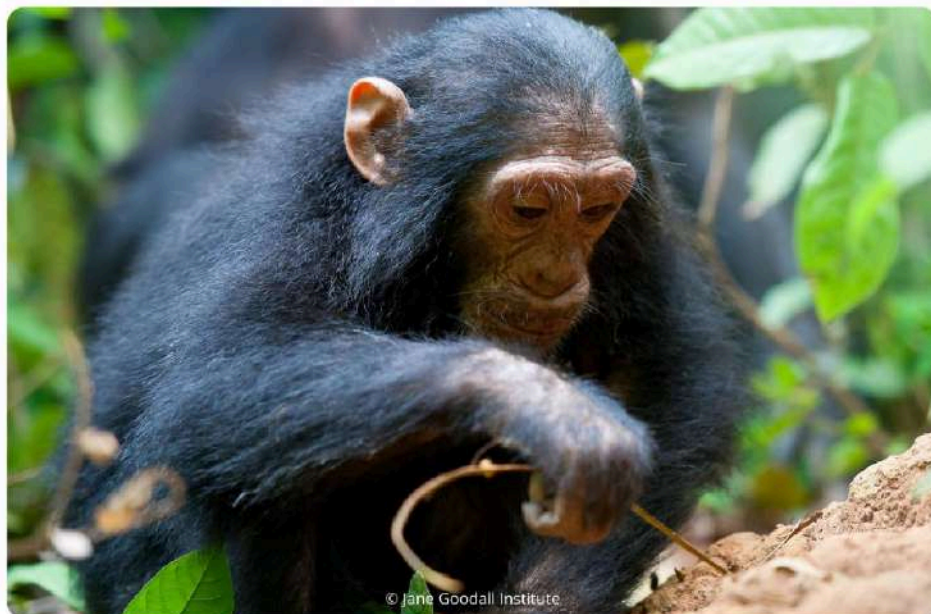
10

TACARE



11

La Science



12



LOT 3 : Le droit international et national

Comment le droit, **international** et **national**, permet-il de **lutter** contre le trafic d'animaux sauvages ?

LOT 3

TACARE

Le programme TACARE (Take Care) est une approche de conservation créée par le Jane Goodall Institute en Tanzanie en 1994.

Il repose sur une idée clé : **on ne peut pas protéger la faune sauvage sans prendre en compte les besoins des populations humaines locales.**

TACARE soutient les communautés vivant à proximité des habitats naturels en développant des projets d'**agriculture durable**, d'**accès à l'éducation**, à la **santé** et à des **sources de revenus** alternatives.
En améliorant les conditions de vie, le programme réduit la dépendance au braconnage et à l'exploitation illégale des espèces sauvages.

Cette approche montre que la lutte contre le trafic passe aussi par la justice sociale et le développement local.

LOT 2

Les éco-gardes & rangers

Les éco-gardes, rangers et gardiens de réserves sont en première ligne contre le braconnage et le trafic d'espèces sauvages.

Ils **patrouillent** sur le terrain, **protègent les animaux** et leurs **habitats**, **démantèlent des pièges**, et **alertent les autorités** et **ONG partenaires**. Ces femmes et ces hommes sont majoritairement des personnes locales, qui connaissent intimement leur territoire, la faune et les communautés environnantes **Leur rôle est essentiel, mais aussi dangereux** : beaucoup risquent leur vie face à des réseaux criminels lourdement armés.

Wildlife Angel, ONG française fondée par Sergio Lopez, engagée dans la protection concrète des espèces menacées en Afrique a formé depuis sa création plus de 330 rangers, réduit le braconnage de 30% dans ses zones d'intervention, et protégé des milliers d'hectares de terre sauvage.

LOT 2

La Science

La science est un pilier essentiel de la lutte contre le trafic d'espèces sauvages.

Le **Jane Goodall Institute**, et d'autres **ONGs membres de l'UICN** (Cf. carte UICN), s'appuient sur la **recherche scientifique** pour mieux comprendre les **comportements des animaux**, l'**état des populations sauvages** et les **impacts du braconnage**, du **trafic** et de la **destruction des habitats**.

Les données collectées sur le terrain (suivi des populations, observations comportementales, analyses écologiques) permettent de **documenter les menaces**, d'**évaluer l'efficacité des actions** de protection et d'**orienter les décisions politiques et juridiques**.

*La science fournit des **preuves objectives, indispensables** pour protéger les espèces, adapter les lois et lutter durablement contre le trafic.*

LOT 3

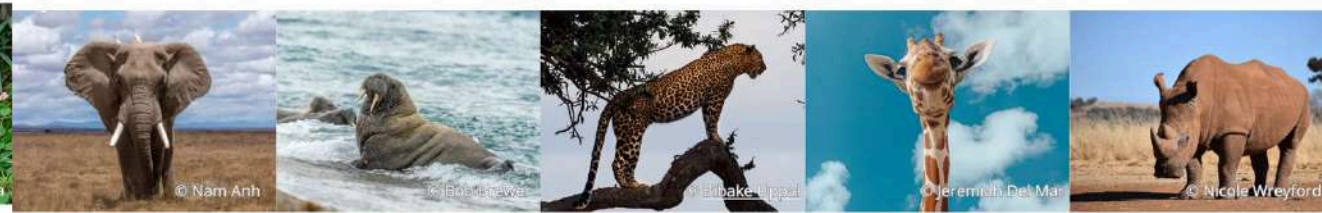
LOT 2

Qu'est ce qu'un animal sauvage ?



1

La Convention de Washington (CITES)



2

Code de l'Environnement



3

L'article 413-10 du code de l'environnement



4

La Convention de Washington (CITES)

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES, ou Convention de Washington) de 1973 restreint ou interdit la vente d'espèces végétales et d'espèces animales.

Elle compte **183 Parties**, dont la France depuis le **9 août 1978**. Un système de permis encadre toute **importation, exportation, réexportation** ou **introduction en provenance de la mer** de spécimens des espèces couvertes par la Convention (+ de 40 000).

En **France**, la méconnaissance de cette réglementation sur la détention et le commerce d'espèces sauvages peut entraîner des sanctions pénales pouvant atteindre **3 ans d'emprisonnement** et **150 000 euros d'amende**, en plus de la saisie de l'animal ou du produit dérivé.

LOT 3

L'article 413-10 du code de l'environnement

La loi n°2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes a ajouté l'article 413-10 dans le code de l'environnement

Cet article interdit l'exploitation d'animaux sauvages par les cirques itinérants.

En effet, il prohibe l'**acquisition**, la **commercialisation** et la **reproduction** d'animaux non domestiques dans des établissements itinérants depuis fin 2023. Et à partir du 1er décembre 2028, ces établissements n'auront plus le droit de **détenir, transporter** et **produire en spectacles** des espèces d'animaux non domestiques.

Le terme "établissement itinérant" vise tout établissement mobile, installé de manière temporaire et destiné à présenter des animaux au public.

Sont notamment concernés les cirques et spectacles ambulants.

LOT 3

Qu'est-ce qu'un animal sauvage ?

La notion d'animal sauvage est définie ainsi :

*"Un **animal non domestique** (animal sauvage) est un animal appartenant à une espèce qui n'a **pas subi de modification** par sélection de la part de l'homme. Tout animal ne figurant pas dans la **liste des animaux domestiques** fixée par arrêté ministériel est un animal non domestique."*

Sont par exemple considérés comme animaux domestiques les chats, chiens, mais aussi les dromadaires ou les paons !

Il s'agit de la définition française, mais celle-ci peut varier d'un pays à l'autre (en particulier la liste des animaux considérés comme domestiques et non domestiques)

LOT 3

Code de l'Environnement

Le Code de l'Environnement français transpose et renforce les règles CITES :

- **Article L.415-1 et suivants** : définition des infractions liées au commerce international d'espèces sauvages.
- **Sanctions pénales** :
 - Jusqu'à **3 ans d'emprisonnement et 150 000 €** d'amende pour infraction à la CITES.
 - Jusqu'à **7 ans d'emprisonnement et 750 000 €** d'amende en cas de bande organisée.

Ces peines s'appliquent aux personnes qui ne détiennent pas les permis requis ou qui violent la réglementation sur les espèces protégées.

Le Code des douanes complète ces sanctions avec confiscations (biens, moyens de transport, produits saisis).

LOT 3

L'article 413-12 du code de l'environnement



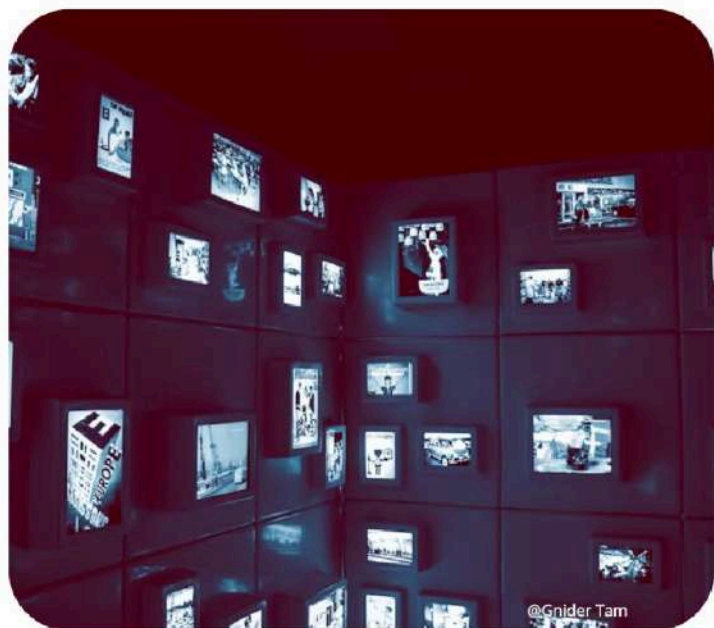
5

L'article 214-9-1 du code rural et de la pêche maritime



6

L'article 413-13 du code de l'environnement



7

LOT 4 : La société civile

Comment **agir individuellement** et **collectivement** ?

LOT 4

L'article 214-9-1 du code rural et de la pêche maritime

La loi n°2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux humains et non humains a ajouté l'article 214-9-1 dans le code rural et de la pêche maritime.

Cet article a interdit, depuis le 1er décembre 2021, l'élevage d'animaux sauvages exclusivement élevés pour la production de fourrure.

Il concerne particulièrement le vison d'Amérique et précise que la **création, l'agrandissement** et la **cession** des établissements **d'élevage** de ces animaux sont interdits.

Mais : d'autres pays de l'Union Européenne continuent ces élevages (Finlande, Pologne, Grèce...) et la France continue d'importer la fourrure.

LOT 3

L'article 413-13 du code de l'environnement

La loi n°2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux humains et non humains a ajouté l'article 413-13 du code de l'environnement.

Cet article vise à **interdire la présentation d'animaux non domestiques, captifs ou sortis de leur milieu naturel**, lors d'**émissions de télévision** (jeux télévisés, émissions de variétés...).

Cette disposition est entrée en vigueur depuis le **1er décembre 2023**.

Cas particulier : L'émission Fort Boyard dispose d'une "autorisation d'ouverture" spéciale, et des animaux sauvages (reptiles, insectes) sont encore utilisés. Bien que les félins ne soient plus présents, l'Association PAZ dénonce une faille dans la loi.

LOT 4

L'article 413-12 du code de l'environnement

La loi n°2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes a ajouté l'article 413-12 dans le code de l'environnement.

Cet article concerne particulièrement les **zoos marins, dits delphinariums**.

En effet, il interdit la **détention**, la **reproduction** et l'**exploitation** de **cétacés** en captivité à partir du **1er décembre 2026**.

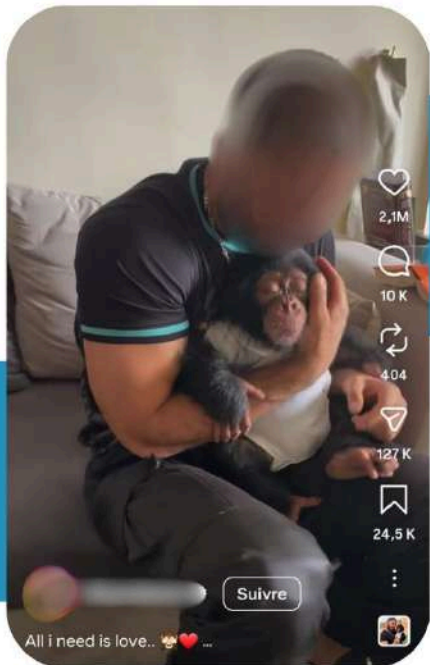
Plus précisément, il prohibe les spectacles faisant participer des cétacés et tous contacts directs entre eux et le public.

La détention de cétacés en captivité (sans spectacles ni contacts directs) demeure cependant autorisée pour les refuges et sanctuaires ainsi que dans le cadre de programmes scientifiques agréés.

LOT 3

LOT 3

Les réseaux sociaux



Influenceur utilisant un jeune chimpanzé pour cumuler plus de 843k abonnés sur Instagram



Les likes sur ces publications ont un effet néfaste car ils encouragent le trafic illicite



En voyage, tous responsables !



1

2

Les pétitions



Engagez-vous à respecter la charte de la photo animalière

agissez

Stoppons la chasse commerciale aux phoques

agissez

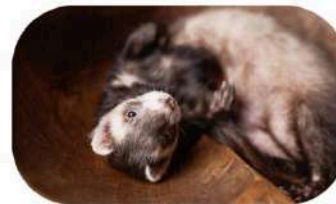
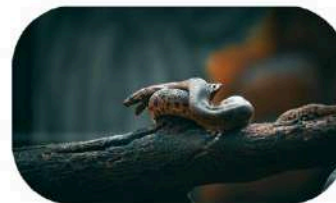
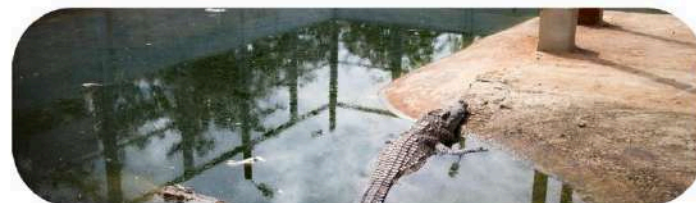


Le gouvernement islandais a de nouveau autorisé le massacre de milliers de baleines !



3

La mode



© Illustrations Carva

4

Les voyages

En voyage, et ce, sans qu'on ne s'en rende forcément compte, beaucoup de nos habitudes peuvent nous rendre complice du trafic d'animaux sauvages. Que ce soit à côté de chez toi, ou à l'autre bout du monde, toutes tes actions comptent :

- **Éviter les activités impliquant des animaux** (zoos conventionnels, balades à dos d'éléphant.e.s, nage avec les cétacés, spectacles divers, etc.) ;
- **Attention aux souvenirs que tu ramènes** - qu'ils ne soient pas issus du braconnage (animaux empaillés, tapis en peau, objet en ivoire, etc.), ne pas ramener chez soi des plantes sauvages ramassées ou cueillies ;
- Si jamais tu souhaites publier tes photos de vacances, pense à **désactiver la géolocalisation** de tes photos. C'est un indice pour les braconniers qui pourront alors retrouver plus facilement un animal sauvage. Personne ne voudrait se rendre complice à son insu de crime environnemental !

LOT 4

La mode

L'industrie de la mode est responsable d'une effroyable cruauté envers les animaux, et fait plusieurs millions de victimes chaque année.

Fourrure, laine, cuir, duvet ou encore **soie**, les animaux paient le prix fort pour notre goût du style. Cette industrie alimente notamment le **trafic d'animaux sauvages** pour le **commerce**. C'est par exemple le cas des **éléphants**, dont on exploite **l'ivoire**, la **peau** et les **poils**, tressés pour être intégrés dans des bijoux

Comment lutter contre cette exploitation mortifère ?

- Faire des achats en faisant preuve de **compassion** : se tourner vers des **marques engagées** à ne plus utiliser de matières animales, et **vérifier la composition** de nos achats

La **seconde main** est par ailleurs une **solution** qui permet de **diminuer la production d'articles neufs**, et donc d'éviter de contribuer à la cruauté envers les animaux

LOT 4

Les réseaux sociaux

Les réseaux sociaux jouent un rôle majeur dans la banalisation de la captivité des animaux sauvages, ils créent de la demande et encouragent le braconnage et le trafic.

Des **vidéos** mettant en scène des **singes, loutres, félins** ou **autres animaux exotiques** présentés comme "mignons", "heureux" ou "joueurs" peuvent **cumuler des millions de vues**.

Pourtant, **si un animal sauvage n'est pas dans son environnement naturel, s'il est isolé de ses congénères, manipulé par des humains**, utilisé pour créer du contenu afin de faire rire ou attendrir, alors **cette vidéo n'est pas éthique**. Les **animaux sauvages n'ont pas les mêmes critères de bonheur que les humains**.

→ **Aimer un animal, ce n'est pas le posséder, le toucher ou le mettre en scène, c'est respecter ses besoins.**

 « **Réseaux sauvages** » est une plateforme pour **lutter** contre ces images virales. Chaque internaute peut agir en **signalant** ces contenus sur Réseaux Sauvages. Cet **outil en ligne** permet de **documenter, analyser** et **signaler** ces contenus afin d'**interpeller les plateformes et créateurs de contenu** sur leurs **responsabilités**.

LOT 4

Les pétitions

"Une pétition est une demande adressée, par écrit ou oralement, aux pouvoirs publics."

Signer / lancer une pétition est un **acte citoyen** qui peut permettre de faire la différence, à différentes échelles (locale, nationale, internationale). La mise en place et/ou la signature de pétitions constitue un réel **levier d'action** pour le **changement**, montrant aux décideur.euse.s qu'un ensemble de personnes se **mobilise** pour témoigner d'une **opinion commune**.

ATTENTION néanmoins à la **source** de la pétition. En ce qui concerne la **défense de la vie sauvage**, de nombreuses pétitions **fiables** sont trouvables sur le site de l'**IFAW** (Fonds international pour la protection des animaux) ou de **PeTA** (People for the Ethical Treatment of Animals) par exemple.

LOT 4

Les cosmétiques



5

L'alimentation



6

Passé à l'action !



"Stand up for change":
"Lève-toi pour le changement"

7

L'Europe est une plaque tournante **du trafic de viande d'animaux sauvages**, ou "**viande de brousse**". Ce **commerce illégal menace** grandement la **biodiversité**, et peut **nuire à la santé humaine**.

Ce commerce touche toutes sortes d'animaux sauvages : **singes, serpents, éléphants, girafes** et bien d'autres sont la cible de cette trafic. La **viande de brousse** constitue malheureusement encore une source d'**alimentation** et des **intérêts socio-économiques** pour certaines populations, notamment en **Afrique Centrale**. L'absence de régulation favorise le **braconnage**.

Que faire ?

- **Se méfier** de toute viande vendue "à la sauvette".
- Dans l'ensemble, **végétaliser** au maximum son **alimentation**.

LOT 4

Au sein des laboratoires d'expérimentation, des **millions de souris, de rats, de lapins, de primates, de chats, de chiens** et d'autres animaux sont détenus dans des **cages**, au nom de la santé et du bien-être humain.

Ces **expérimentations animales** sont parfois discutables, parfois injustifiables. Elles présentent parfois des **failles** sur le plan scientifique : "**les résultats les plus prometteurs issus de la recherche sur les animaux échouent souvent lors des essais sur les humains**" (Pandora Pound et Michael Bracken, BMJ*)

Comment agir ?

- Acheter des produits labellisés "**Végan**" et/ou "**Cruelty free****"



Absence de tests sur les animaux
Garantit l'absence de produit animal



Absence de tests sur les animaux
Peut garantir l'absence de produit animal



Absence de tests sur les animaux

- **Diffuser le message** autour de soi !

*British Medical Journal
**Sans cruauté animale

LOT 4

Il y a beaucoup de façons de passer à l'action, et de répandre un message de respect envers le Vivant :

- Tu as envie de **t'investir** concrètement pour une cause qui te tient à coeur ? Beaucoup d'**associations** seraient ravies de te compter parmi les leurs. Peu importe le temps que tu peux mettre, ta **volonté d'agir** et ton **énergie** sont précieuses pour ces organismes. Par exemple, le programme **Roots & Shoots** du JGI t'aidera à agir en faveur des **humains**, des **autres animaux**, et de notre **environnement partagé**.
- Tu peux aussi faire un **don** ou inciter ton entourage à le faire. Les associations ont besoin de la générosité de leurs donateurs et donatrices.
- **Parler autour de toi** : la **transmission** et la **sensibilisation** passent par la **discussion** ! Ensemble, nous pouvons diffuser un message de **bienveillance** et de **respect** pour le **vivant** !

LOT 4